

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4785 Mercredi 04 Février 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF	
AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR	
TUNISO-EMIRATIE SICAV	2
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP VALEURS CEA II	2
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DE PRESSE	
HANNIBAL LEASE	3
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
SOTUMAG - AGE -	3
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGE -	4
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGO -	5
ZITOUNA TAKAFUL - AGO -	6
UBCI – AGO -	7
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN - AGE -	8
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »	8
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 »	9-13
COURBE DES TAUX	14
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	15-16
ANNEXE I	

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2014

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- SICAV PROSPERITY
- SICAV AVENIR

AVIS DU CMF

AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'investissement à capital variable Agrément du CMF n°45-2006 du 08 novembre 2006 **Adresse**: 5 bis, rue Mohamed Badra -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 30 janvier 2015, d'octroyer un agrément pour l'ajout de TUNISO-EMIRATIE SICAV en tant que nouveau distributeur de ses propres actions

2014 - AC - 60

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS CEA II

Adresse: Immeuble Integra. Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP VALEURS CEA II**», promu par TUNISIE VALEURS- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte

Type : OPCVM de capitalisation

Montant initial : 100 000 D divisés en 10 000 parts de 10 D chacune

Référence de l'agrément : Agrément n° 02 - 2015 du 30 janvier 2015

Durée de vie : 99 ans

Gestionnaire : TUNISIE VALEURS

Dépositaire : AMEN BANK

Gestionnaire administratif et comptable : TUNISIE VALEURS **Distributeur** : TUNISIE VALEURS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires ainsi que les souscripteurs à ses Emprunts Obligataires que l'agence de notation Fitch Ratings a révisé, en date du vendredi 30 Janvier 2015, sa notation à la hausse de BB- Perspective stable à BB perspective stable.

L'amélioration de la notation de Hannibal Lease reflète selon l'agence de notation une amélioration de ses ratios de fonds propres ainsi que l'amélioration de la qualité de ses actifs ce qui a permis de réduire son exposition au risque de crédit.

National Long-term Rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'; Outlook Stable National Short-term Rating: affirmed at 'B(tun)' National senior unsecured debt rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'

2014 - AS - 2127

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Janvier 2015 qui a décidé le report de cette réunion, et ce jusqu'à l'achèvement des procédures de nomination du mandataire spécial de l'Etat aux Assemblées Générales de la société d'une part et à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 Décembre 2014, messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués (pour la deuxième fois) en Assemblée Générale Extraordinaire le **Lundi 23 Février 2015 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Actualisation de l'article 3 paragraphe 1 et l'article 23 paragraphe 12 du statut de la société.
- Pouvoirs donnés au Président Directeur General ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2014 - AS - 2125

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 10 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.
- **2-** Dissociation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.
- **3-** Approbation de la mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2120

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société sis à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis le jeudi 05 février 2015 à 11H du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Distribution des jetons de présence.
- Ratification du model de gestion ainsi que des taux Wakala et Moudharba pour les années 2012, 2013 et 2014.
- Ratification de la nomination de Monsieur Mohamed BICHIOU en qualité d'Administrateur.
- Fin du mandat d'un Administrateur.
- Régularisation du nombre des actionnaires.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinairesont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2014 - AS - 2119

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET l'INDUSTRIE sont conviés à 9 heures en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 5 février 2015 à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du Rapport annuel du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'Exercice 2013.
- 3- Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux Administrateurs.
- 6- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.
- 7- Affectation dans le compte « réserves facultatives » du montant représentant le solde du compte modification comptable au 31/12/2013.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 9 Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif de crédit.
- 11- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs .
- 12- Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
- 13- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002 - Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

Le Conseil d'Administration

Assemblée Générale Extraordinaire

La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 05 Février 2015 à 15h, au siège social : Immeuble Lloyd Tunisien, AV Tahar Haddad les Berges du Lac, Tunis , afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de l'augmentation du capital social de 35 millions de dinars.
- 2- Modification corrélative de l'article 8 des statuts.
- 3- Pouvoirs au conseil d'administration.

2014 - AS - 2106

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2014-2 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «CIL 2014-2» de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT, ouvertes au public le 25 novembre 2014, ont été clôturées le 30 janvier 2015, pour un montant de 20 000 000 DT.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins Officiels du CMF en date des 15/01/2015, 16/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2015-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80%;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard **le 22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

• Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

• Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 22 avril 2016.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 06 janvier 2015.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014» enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 FEVRIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,960%	1 003,682
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,966%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,978%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,989%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,045%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,057%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,063%	1 000,120
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,069%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,081%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,092%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,107%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016	5,116%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,148%	1 003,385
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,433%	914,722
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,515%	995,683
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,796%	1 022,868
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		980,480
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	980,110
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	794,420
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	978,495
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	968,208
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,700
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,596
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	950,523
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		963,082

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRE	ES OPCV	M	TITRI	ES OPCV	М
Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	uverture	VL au 3	31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CA	PITALISATIO	ON			antericure	
	SICAV OBLIGATAIRES DE CA						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS		07/92		153,079	153,565	153,579
2 FCP SALAMETT CAP	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT		0UOTIDIENNE 01/07		13,510	13,556	13,558
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		2/14		99,995	99,905	99,908
o mer sin Brend	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA	I .		E	00,000	00,000	00,000
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/0	01/06		1,392	1,396	1,397
	SICAV MIXTES DI	•					
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST		0/92		37,429	37,531	37,534
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS FCP MIXTES DE CAPITALI		05/93 OTIDIENNE		50,906	51,050	51,055
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION)4/08		164,460	164,929	164,628
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/0)4/08		578,304	583,242	583,729
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/1	0/08		113,984	115,624	115,371
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	1	0/08		125,520	126,289	126,670
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE 12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		0/08		120,253 112,606	121,762 112,761	121,909 112,830
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	1	0/09		95,252	97,920	97,815
14 FCP KOUNOUZ	TSI	1	07/08		134,724	131,343	131,021
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/0	9/10		93,485	91,261	91,260
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/0	05/11		102,726	103,070	103,144
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		2/14		99,994	103,090	102,804
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS FCP MIXTES DE CAPITALIS	I .	12/14 DOM 4D 4IPE		99,994	103,675	103,370
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	•)3/07		1 439,180	1 445,911	1 449,873
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION		02/04		2 385,305	2 392,240	2 394,547
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/0	02/10		112,115	110,124	110,784
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX		0/08		104,580	103,952	103,901
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX		0/08		130,887	131,080	131,470
24 FCP FINA 60 25 FCP CEA MAXULA	FINACORP MAXULA BOURSE		03/08		1 207,035 133,033	1 217,177 130,588	1 218,783 131,359
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	-	3/09		16,255	16,180	16,281
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/1	0/12		5 158,963	5 134,105	5 134,636
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	-	1/13		5 004,703	4 990,639	4 989,968
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		01/06		2,329	2,324	2,321
30 FCP MAGHREBIA MODERE 31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI UFI		01/06		2,022 1,116	2,026 1,102	2,025 1,110
of Per Madikebia select actions	OPCVM DE D				1,110	1,102	1,110
		Date	Dernier di	vidende	VI au		
Dénomination	Gestionnaire	d'ouverture	Date de	Montant	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
	SIC AV OR	LIGATAIRES	paiement				
32 SANADETT SICAV	AFC AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,908	108,921
33 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,330	104,342
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,407	106,418
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,120	103,131
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV 37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AUTO GEREE AXIS GESTION	07/05/07 01/09/03	12/05/14 26/05/14	4,012 3,612	103,916 106,837	104,343 107,137	104,356 107,148
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	100,837	107,137	107,148
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,348	103,358
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,390	103,399
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,445	105,455
42 GENERALE OBLIG SICAV 43 CAP OBLIG SICAV	CGI COFIB CAPITAL FINANCE	01/06/01 17/12/01	30/05/14 19/05/14	3,639 3,906	102,119 104,165	102,455 104,558	102,466 104,569
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,103	104,589	104,599
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,063	107,073
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,017	106,029
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE SBT	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,677	103,686
48 SICAV RENDEMENT 49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	02/11/92 16/10/00	31/03/14 29/05/14	3,703 3,802	102,629 104,702	102,989 105,091	103,000 105,102
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	104,702	103,185	103,102
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,094	104,105
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,254	105,264
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,053	103,065
54 AL HIFADH SICAV 55 SICAV ENTREPRISE	TSI TUNISIE VALEURS	15/09/08 01/08/05	14/04/14 30/05/14	4,013 3,270	103,615 104,957	104,007 105,287	104,018 105,297
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93			102,377	102,731	103,237
				, ,			

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRI	ES OPCV	'M	TITR	ES OPCV	'M
	FCP OBLIGATAIRES			0.265			
57 FCP SALAMMETT PLUS	AVI CESTION	02/01/07 10/11/08	21/04/14 30/05/14	0,365	10,527	10,564	10,56
58 FCP AXIS AAA 59 FCP HELION MONEO	AXIS GESTION HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,667 3,543	102,823 104,004	103,128 104,415	103,137 104,427
60 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	16/03/14	3,343	104,004	100,067	104,42
00 FCI OBLIGATAIRE CATITAL I LUS	FCP OBLIGATAIRES -		AIRE			100,007	100,077
61 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,788	101,869
62 ARABIA SICAV	AFC SICAV M	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,381	65,36
63 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,039	146,840
64 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 485,632	1 483,049
65 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,432	113,48
66 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,098	112,118
67 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,567	85,253
68 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,327	17,304
69 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	277,733	277,27
70 SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	32,074	31,973
71 STRATÉGIE ACTIONS SICAV 72 SICAV L'INVESTISSEUR	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	01/03/06 30/03/94	30/05/14 15/05/14	26,541 2,017	2 419,706 78,209	2 403,275 76,921	2 397,772 76,983
72 SICAV L'INVESTISSEUR 73 SICAV AVENIR	STB MANAGER STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,800	57,737
74 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	99,226	99,119
75 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	107,177	106,943
76 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,633	94,630
77 FCP IRADETT 20	FCP MIXTES - VI	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,440	11,444
78 FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,510	12,500
79 FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,132	15,946	16,031	16,03
80 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,044	15,070
81 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,108	13,08
82 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,479	11,474
83 ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,655	10,656
84 ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,752	10,753
85 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	127,832	127,293
86 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,510	124,34
87 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,603	10,683
88 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	107,065	107,018
89 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,543	20,658
90 FCP AL IMTIEZ	TSI TSI	01/07/11 01/07/11	20/05/14	0,202	76,592 79,825	74,275 76,945	73,974 76,66
91 FCP AFEK CEA 92 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,799	97,940
93 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	30/03/14	2,309	86,054	85,672	85,70°
94 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	_		98,010	97,047	97,026
95 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,894	104,867
96 FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,988	8,99
97 FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,069	7,046
98 UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	102,767	102,587
	FCP MIXTES - VL						
99 FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033		
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,865	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	15/01/07 25/05/09	06/05/14 23/05/14	3,779 0,124	140,321 10,578	140,164 10,200	141,594 10,154
102 AL AMANAH ETHICAL FCP 103 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/03/09	23/05/14	2,674	122,856	119,951	119,566
103 AL AMANAH EQUITY FCP 104 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	122,856	120,112	119,560
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,829	104,799
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,574	103,258
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	181,908	183,030
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	167,417	168,404
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	146,616	147,39
110 MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 131,463	12 269,211
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,622	18,81
112 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	135,491	135,612
113 FCP SAFA 114 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	SMART ASSET MANAGEMENT TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/05/11 27/01/10	20/07/11	1,582	104,934 85,902	103,451 En dissolution	104,232 En dissolution
115 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	121,315	121,455
116 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 758,245	8 796,52
117 FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,990	8,967
118 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-		99,599	98,506	99,138
	FCP ACTIONS - V		3				
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15			_	100,546	100,197
	FCP ACTIONS - VL						
120 FCP UNIVERS AMBITION PLUS 121 CEA ISLAMIC FUND	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,844	8,870 98,867
	UGFS-NA	09/12/14	_	_	99,181	98,652	

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF - Centre Urbain Nord 4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003 Tél: (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni 24 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 253.627.074, un actif net de D : 252.909.695, et un bénéfice de la période de D : 2.542.725.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de la période 19,71% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 27 janvier 2015

Le commissaire aux comptes :
FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	202 586 187	204 961 004
Obligations et valeurs assimilées		195 594 044	196 179 507
Titres OPCVM		6 992 143	8 781 497
Placements monétaires et disponibilités		49 994 153	47 317 561
Placements monétaires	5	38 787 027	39 524 893
Disponibilités		11 207 126	7 792 668
Créances d'exploitation	6	1 046 734	88 145
TOTAL ACTIF		253 627 074	<u>252 366 710</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	570 771	594 136
Autres créditeurs divers	8	146 608	22 742
TOTAL PASSIF		717 379	616 878
ACTIF NET			
Capital	9	242 862 425	242 415 716
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 328	559
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 045 942	9 333 557
ACTIF NET		252 909 695	251 749 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		253 627 074	252 366 710

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	10	2 438 620	10 542 593	2 361 439	9 894 736
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 438 620	9 613 874	2 361 439	9 090 674
Revenus des titres OPCVM		-	928 719	-	804 062
Revenus des placements monétaires	11	628 164	2 279 458	692 814	2 559 443
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 066 784	12 822 051	3 054 253	12 454 179
Charges de gestion des placements	12	(571 373)	(2 272 510)	(594 738)	(2 335 863)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 495 411	10 549 541	2 459 515	10 118 316
Autres charges	13	(64 600)	(256 946)	(67 314)	(264 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 430 811	10 292 595	2 392 201	9 854 112
Régularisation du résultat d'exploitation		(874 432)	(246 653)	(530 808)	(520 555)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 556 379	10 045 942	1 861 393	9 333 557
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		874 432	246 653	530 808	520 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93 979	40 695	47 895	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		17 935	(575 297)	27 495	(509 454)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 542 725	9 757 993	2 467 591	9 328 096

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants	exprimes	en	ainars)	

		(Mon	tants exprimés en Période du 1/10 au 31/12/2014	dinars) Période du 1/01 au 31/12/2014	Période du 1/10 au 31/12/2013	Période du 1/01 au 31/12/2013
	DE L'ACTIF NET RE TIONS D'EXPLOITA	-	2 542 725	9 757 993	2 467 591	9 328 096
	Résultat d'exploita	ation	2 430 811	10 292 595	2 392 201	9 854 112
	Variation des plus	(ou moins) values potentielles sur titres	93 979	40 695	47 895	(16 562)
	Plus (ou moins) va	alues réalisées sur cession de titres	17 935	(575 297)	27 495	(509 454)
DISTRIBUTIO	ONS DE DIVIDENDE	S		(9 654 887)	<u> </u>	(8 847 928)
TRANSACTIO	ONS SUR LE CAPIT		(27 327 728)	1 056 757	(13 782 268)	(11 848 647)
	Souscriptions					
			142 668 833	448 872 427	110 263 450	400 861 358
		- Capital	(329 504)	(740 627)	(243 314)	(580 824)
		- Régularisation des sommes non distril	5 225 752	14 426 971	3 806 917	11 070 032
	Rachats	- Régularisation des sommes distribuable	S			
			(169 187 943)	(447 917 689)	(123 542 279)	(412 099 273)
		- Capital	395 463	767 200	270 714	598 975
		- Régularisation des sommes non distril	(6 100 329)	(14 351 525)	(4 337 756)	(11 698 915)
		- Régularisation des sommes distribuable	S			
		VARIATION DE L'ACTIF NET	(24 785 003)	1 159 863	(11 314 677)	(11 368 479)
ACTIF NET						
	En début de pério	de	277 694 698	251 749 832	263 064 509	263 118 311
	En fin de période		252 909 695	252 909 695	251 749 832	251 749 832
NOMBRE D'A	ACTIONS					
	En début de pério	de	2 654 703	2 384 464	2 514 805	2 494 772
	En fin de période		2 393 855	2 393 855	2 384 464	2 384 464
		VALEUR LIQUIDATIVE	105,650	105,650	105,579	105,579
		TAUX DE RENDEMENT	1,00%	3,77%	0,93%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 JUIN 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

Note 4: Portefeuille-titres

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 202.586.187 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31/12/2014	Actif net
Obligations et valeurs assimilées		185 328 131	195 594 044	77,34%
Obligation de sociétés		107 587 966	110 484 031	43,69%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 199 900	1 238 364	0,49%
AB SUB 2008-01 A	15 000	899 925	928 773	0,37%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 400 000	1 448 336	0,57%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	666 560	673 968	0,27%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 999 365	4 046 641	1,60%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	5 866 100	5 957 627	2,36%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	733 263	744 703	0,29%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 750 000	1 772 700	0,70%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 750 000	1 772 060	0,70%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	960 000	973 939	0,39%

AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 040 000	3 083 989	1,22%
AMEN BANK 2007	40 000	1 200 000	1 251 584	0,49%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	200 000	206 252	0,08%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	100 000	103 126	0,04%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	1 200 000	1 236 448	0,49%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 024 640	0,41%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	3 720 040	1,47%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 687 500	1 737 636	0,69%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 250 000	1 284 880	0,51%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	514 116	0,20%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 029 224	0,41%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 250 000	1 284 880	0,51%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	200 000	202 256	0,08%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	800 000	809 760	0,32%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	100 000	101 668	0,04%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	600 000	600 144	0,24%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	522 056	0,21%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	522 056	0,21%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	219 264	0,09%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	780 000	802 391	0,32%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	600 000	617 224	0,24%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 037 856	0,41%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 037 856	0,41%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	207 571	0,08%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 014 832	0,80%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	503 708	0,20%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	503 708	0,20%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	500 000	523 200	0,21%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 046 400	0,41%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	517 912	0,20%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	517 912	0,20%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	518 284	0,20%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	518 284	0,20%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 200 000	1 224 300	0,48%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	400 000	413 254	0,16%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	361 841	0,14%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	600 000	601 160	0,24%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	250 000	250 246	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	250 254	0,10%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	200 000	202 512	0,08%

1	1 1	ı		1
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	200 000	202 808	0,08%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	1 200 000	1 255 392	0,50%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	1 200 000	1 235 008	0,49%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 040 864	0,41%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	171 400	176 179	0,07%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	857 140	881 028	0,35%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	750 000	759 324	0,30%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	600 000	607 248	0,24%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 320 000	1 337 939	0,53%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	540 000	564 043	0,22%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 800 000	1 880 144	0,74%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	450 000	470 036	0,19%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 428 600	1 437 864	0,57%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	107 145	107 840	0,04%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	500 000	501 368	0,20%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	375 000	377 099	0,15%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	187 500	187 524	0,07%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	2 000 000	2 097 232	0,83%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	200 000	207 752	0,08%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	170 000	176 990	0,07%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	300 000	305 352	0,12%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	200 000	203 864	0,08%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	302 088	0,12%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	250 000	251 840	0,10%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	600 000	623 004	0,25%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	623 436	0,25%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	150 000	155 444	0,06%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	60 000	62 177	0,02%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	400 000	417 724	0,17%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	464 000	484 560	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	502 064	0,20%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	251 032	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	251 032	0,10%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	1 000 000	1 026 824	0,41%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	400 000	417 008	0,16%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	400 000	417 456	0,17%
EO "SIHM 2008	4 000	80 000	81 245	0,03%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	400 000	409 072	0,16%
HL 2010/1 TV TMM+0.75 HL 2010/2 TF 5.45%	10 000	200 000	204 888	0,08%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	300 000	301 296	0,12%
TIL ZOTO/Z TV TIVIIVITO.ITS	15 000	300 000	301 356	0,12%

1	1	1	<u>,</u>	Ì
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	1 200 000	1 216 688	0,48%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	1 600 000	1 654 928	0,65%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	1 000 000	1 048 448	0,41%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 098 911	0,83%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	500 000	505 280	0,20%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	505 384	0,20%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	1 500 000	1 515 840	0,60%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 516 152	0,60%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	40 000	40 597	0,02%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	180 000	185 282	0,07%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	522 580	0,21%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	200 000	208 560	0,08%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	120 000	125 136	0,05%
STB 2008/2	40 000	2 750 000	2 874 192	1,14%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 500 000	1 551 792	0,61%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 428 400	1 493 136	0,59%
EO STB 2008/1	50 000	3 800 000	3 932 440	1,55%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	100 000	103 100	0,04%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	100 000	103 336	0,04%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	200 000	204 784	0,08%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	200 000	205 192	0,08%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	301 596	0,12%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	300 000	301 680	0,12%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	900 000	938 892	0,37%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	500 000	512 920	0,20%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	500 000	513 060	0,20%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	800 000	806 672	0,32%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	207 000	213 055	0,08%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	608 582	0,24%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	405 722	0,16%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 054 968	0,42%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	1 000 000	1 039 136	0,41%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	400 000	415 344	0,16%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	400 000	415 960	0,16%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 275 000	1 297 536	0,51%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 428 466	1 490 502	0,59%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	142 847	149 050	0,06%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	642 855	674 457	0,27%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	200 000	207 980	0,08%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	200 000	208 460	0,08%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	800 000	809 696	0,32%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	560 000	566 787	0,22%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	160 000	161 939	0,06%
	1			

Emprunts national		1 866 968,00	1 922 833,000	0,76%
EMPNAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 027 136	0,406%
EMPNAT 2014/CAT/B	91 237	866 968	895 697	0,354%
Bons du trésor assimilables		62 321 837,000	63 728 910,000	25,20%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 822 304	7,838%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	4 600	4 998 930	4 867 991	1,925%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 439 842	0,965%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 833 983	22 567 345	8,923%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 943 708	2,350%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	2 115	2 126 530	2 191 336	0,866%
BTA 7 ANS 5.25% 2016(7ANS)	750	762 263	778 020	0,308%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 500	1 476 900	1 497 690	0,592%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	3 027 477	1,197%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	600	580 200	593 197	0,235%
Bons du trésor zéro coupon		13 551 360,000	19 458 270,00	7,69%
BTZC101210	1 200	643 500	879 689	0,348%
BTZC161010	22 400	12 907 860	18 578 581	7,346%
Titres OPCVM		6 696 427,000	6 992 143,000	2,76%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	2 041 818	0,807%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	863 508	0,341%
FCP HELION MONEO	3 915	401 942	407 176	0,161%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 046 402	0,414%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	511 415	0,202%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	142 478	0,056%
SANADET SICAV	1 297	142 315	140 709	0,056%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 838 637	0,727%
TOTAL		192 024 558	202 586 187,000	80,10%
Pourcentage par rapport au total actifs				79,88%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 38.787.027 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
Billets de trésor	<u>erie avalisés</u>			14 180 949	14 269 569	5,64%
BT HL c	lu 11/10/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	1 971 516	1 997 468	0,79%
BT HL c	lu 12/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	993 670	0,39%
BT HL c	lu 20/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	992 404	0,39%
BT STEQ c	lu 22/11/2014 à 8,00%	pour 360 jours	BNA	2 351 853	2 368 313	0,94%
BT HL c	lu 24/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	991 771	0,39%
BT HL c	lu 30/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	990 822	0,39%
BT HL c	lu 06/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	втк	1 971 516	1 979 745	0,78%
BT HL c	lu 09/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	ВТК	1 971 516	1 978 795	0,78%
BT HL c	lu 14/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	988 607	0,39%
BT HL c	lu 18/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	987 974	0,39%
Billets de trésor ou bénéficiant d	erie émis par les sociétés cot 'une notation:	<u>ées</u>		9 146 786	9 192 097	3,63%
BT SITS	du 13/10/2014 à 8,20%			491 965	499 107	0,20%
BT ELECTROST	AR du 25/10/2014 à 8,20%			242 122	245 098	0,10%
BT ELECTROST	AR du 15/11/2014 à 8,00%			741 910	748 247	0,30%
BT HL	du 19/11/2014 à 7,55%			1 477 770	1 488 391	0,59%
BT HL	du 22/11/2014 à 7,55%			985 180	991 767	0,39%
BT HL	du 30/11/2014 à 7,55%			985 180	990 449	0,39%
BT AMS	du 14/12/2014 à 8,05%			890 468	893 328	0,35%
BT TELNET HOL	DING du 20/12/2014 à 8,25%	pour 60 jours		247 287	247 830	0,10%

BT HL	du 22/12/2014 à 7,55%	pour 10 jours pour 60	998 326	1 000 000	0,40%
BT AMS	du 27/12/2014 à 8,05%	jours pour 10	593 645	594 175	0,23%
BT HL	du 29/12/2014 à 7,55%	jours pour 60	998 326	998 828	0,39%
BT SITS	du 29/12/2014 à 8,20%	jours	494 607	494 877	0,20%
Comptes à term	<u>e</u>		14 000 000	14 326 260	5,66%
Placement au 03	/10/2017 (au TMM+1,00%)		1 000 000	1 011 698	0,40%
Placement au 25	/02/2019 (au TMM+0,90%)		4 000 000	4 152 469	1,64%
Placement au 28	/02/2019 (au TMM+0,90%)		1 000 000	1 037 748	0,41%
Placement au 19	/06/2015 (au TMM+1,00%)		1 500 000	1 536 749	0,61%
Placement au 25	/09/2015 (au taux fixe 5,94%)		1 500 000	1 519 138	0,60%
Placement au 26	/09/2015 (au taux fixe 6,44%)		5 000 000	5 068 458	2,00%
Certificats de de	<u>épôt</u>		999 001	999 101	0,40%
Certificat de dépo 4,50%)	ôt BTE au 31/12/2014 (au taux de		999 001	999 101	0,40%
	TOTAL		38 326 736	38 787 027	15,34%
Pourcentag	e par rapport au total des actifs				15,29%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D :1.046.734, contre un solde de D : 88.145, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Billet de trésorerie échus et non encore encaissé	1 000 000	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	27 156	23 056
Autres produits à recevoir	-	2 276
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	-	62 813
Autres débiteurs	19 578	-
Total	1 046 734	88 145

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 570.771 , contre D : 594.136, au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	570 771	594 136
Total	570 771	594 136

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 146.608, contre D : 22.742, au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Redevance du CMF	21 370	22 742
Retenue à la source	83 300	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	41 938	-
Total	146 608	22 742

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	242 415 716
Nombre de titres	2 384 464
Nombre d'actionnaires	3 583

Souscriptions réalisées

Montant	448 872 427
Nombre de titres émis	4 415 211
Nombre d'actionnaires nouveaux	842

Rachats effectués

Montant	(447 917 689)
Nombre de titres rachetés	(4 405 820)
Nombre d'actionnaires sortants	(877)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 695
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(575 297)
Régularisation des sommes non distribuables	26 573

Capital au 31-12-2014

Montant	242 862 425
Nombre de titres	2 393 855
Nombre d'actionnaires	3 548

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2014 à D : 2.438.620 contre D : 2.361.439 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Période du 01/10	Période du 01/01	Période du 01/10	Période du 01/01
	au 31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2013
Revenus des obligations	<u>1 426 755</u>	<u>5 633 180</u>	<u>1 398 676</u>	<u>5 524 564</u>
- Intérêts	1 426 755	5 633 180	1 398 676	5 524 564
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le	4.044.005			2 500 440
marché financier	<u>1 011 865</u>	<u>3 980 694</u>	<u>962 763</u>	<u>3 566 110</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	1 011 865	3 980 694	962 763	3 566 110
Revenus des OPCVM	-	<u>928 719</u>	-	<u>804 062</u>
- Dividendes	-	928 719	-	804 062
TOTAL	2 438 620	10 542 593	2 361 439	9 894 736

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2014 à D : 628.164 contre D : 692.814, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10	Période du 01/01 au	Période du 01/10 au	Période du 01/01 au
	au 31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	416 898	1 521 662	295 746	1 219 848
Intérêts des comptes à terme	168 994	500 641	319 749	906 946
Intérêts des dépôts à vue	27 786	109 433	23 737	115 255
Intérêts des certificats de dépôt	13 510	144 942	51 937	245 549
Intérêts des bonS de trésor à court terme	-	-	-	68 609
Autres	976	2 780	1 645	3 236
TOTAL	628 164	2 279 458	692 814	2 559 443

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 571.373 , contre D : 594.738 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Rémunération de gestionnaire	571 373	2 272 510	594 738	2 335 863
TOTAL	571 373	2 272 510	594 738	2 335 863

Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 64.600 contre D : 67.314 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
Redevance du CMF	64 562	256 781	67 201	263 939
Services bancaires et assimilés	38	165	113	265
Octivides bandanes et assimiles	30	103	113	203
TOTAL	64 600	256 946	67 314	264 204

Note 14: Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers Trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «SICAV PROSPERITY» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «SICAV PROSPERITY» arrêtés au 31/12/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014, annexés au présent rapport, font apparaitre un total actif de 1 307 983,084 DT, un actif net de 1 299 288,543 DT et une valeur liquidative de 112,942 DT Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2014, sur la base de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/12/2014

Fait à Tunis, le 28 Janvier 2015 Le commissaire aux comptes

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTI				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	965 574,218	900 424,903
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		388 398,994	354 191,365
AC1-B	OBLIGATIONS		111 564,000	137 843,600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		408 963,424	408 389,938
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		56 647,800	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	341 348,262	256 533,076
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	341 151,845	256 287,249
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	196,417	245,827
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1 060,604	0,000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1 060,604	0,000
TOTAL	. ACTIF		1 307 983,084	1 156 957,979
PASS	IF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	546,008	488,672
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 148,533	6 407,357
TOTAL	. PASSIF	PA	8 694,541	6 896,029
ACTIF	NET		1 299 288,543	1 150 061,950
CP1	CAPITAL	 CP1	1 266 674,869	1 117 536,540
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	32 613,674	32 525,410
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		10,194	3,897
СР2-В	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		30 144,749	35 518,829
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 458,731	-2 997,316
ACTIF	NET		1 299 288,543	1 150 061,950
ТОТА	L ACTIF NET ET PASSIF		1 307 983,084	1 156 957,979

SICAV PROSPERITY

ETAT DE RESULTAT DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

			Période du	Période du	Période du	Période du
	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/10/2014	01/01/2014	01/10/2013	01/01/2013
			au	au	au	au
			31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	5 683,607	41 045,839	6 829,008	43 005,935
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	15 890,130	0,000	12 632,800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1 500,000	6 769,200	1 774,800	7 664,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 183,607	18 386,509	5 054,208	21 610,671
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0,000	0,000	0,000	1 098,064
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 352,782	9 573,731	2 737,916	9 840,981
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 352,782	9 573,731	2 737,916	9 840,981
REVEN	NUS DES PLACEMENTS		8 036,389	50 619,570	9 566,924	52 846,916
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 521,238	-5 846,667	-1 452,657	-6 341,184
			2 545 454		2 44 4 007	10 505 700
REVEN	NU NET DES PLACEMENTS		6 515,151	44 772,903	8 114,267	46 505,732
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 788,139	-14 628,154	-3 291,925	-10 986,903
RESUL	LTAT D'EXPLOITATION		727,012	30 144,749	4 822,342	35 518,829
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 407,666	2 458,731	0,000	-2 997,316
SOMMI	IES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 134,678	32 603,480	4 822,342	32 521,513
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2 407,666	-2 458,731	0,000	2 997,316
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		47 442,844	46 940,349	-7 650,286	
	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		7 372,418	13 551,719	1 989,634	
	FRAIS DE NEGOCIATION		-622,324	-767,831	-107,463	
RESU	JLTAT NET DE LA PERIODE		54 919,950	89 868,986	-945,773	-23 093,932

SICAV PROSPERITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014 Montants en Dinars 54 919,950 727,012 47 442,844 7 372,418 -622,324	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014 Montants en Dinars 89 868,986 30 144,749 46 940,349 13 551,719	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013 Montants en Dinars -945,773 4 822,342 -7 650,286	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013 Montants en Dinars -23 093,932
VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	au 31/12/2014 Montants en Dinars 54 919,950 727,012 47 442,844 7 372,418	au 31/12/2014 Montants en Dinars 89 868,986 30 144,749 46 940,349	au 31/12/2013 Montants en Dinars -945,773 4 822,342	au 31/12/2013 Montants en Dinars -23 093,932
RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	727,012 47 442,844 7 372,418	89 868,986 30 144,749 46 940,349	-945,773 4 822,342	Montants en Dinars -23 093,932
RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	727,012 47 442,844 7 372,418	30 144,749 46 940,349	-945,773 4 822,342	-23 093,932
RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	727,012 47 442,844 7 372,418	30 144,749 46 940,349	4 822,342	
VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	47 442,844 7 372,418	46 940,349		35 518,829
+/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	7 372,418		-7 650 286	,-
		12 551 710	-7 030,200	-33 393,507
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-622,324	13 331,119	1 989,634	-23 935,862
		-767,831	-107,463	-1 283,392
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-32 090,058	0,000	-30 042,306
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	95 784,675	91 447,665	0,000	-214 240,710
SOUSCRIPTIONS	100 115,595	146 316,955	0,000	286 930,896
CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	89 500,000	132 500,000	0,000	265 700,000
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	8 096,272	10 888,360	0,000	14 909,681
REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,793	1,174	0,000	1 116,572
REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS.(S)	2 518,530	2 927,421	0,000	5 204,643
RACHATS	-4 330,920	-54 869,290	0,000	-501 171,606
CAPITAL (RACHATS)	-4 000,000	-51 000,000	0,000	-462 700,000
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	-220,021	-2 974,268	0,000	-28 889,015
REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-0,035	-426,332	0,000	-1 380,632
REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R)	-110,864	-468,690	0,000	-8 201,959
ON DE L'ACTIF NET	150 704,625	149 226,593	-945,773	-267 376,948
ACTIF NET				
DEBUT DE PERIODE	1 148 583,918	1 150 061,950	1 151 007,723	1 417 438,898
FIN DE PERIODE	1 299 288,543	1 299 288,543	1 150 061,950	1 150 061,950
NOMBRE D'ACTIONS				
DEBUT DE PERIODE	10 649	10 689	10 689	12 659
FIN DE PERIODE	11 504	11 504	10 689	10 689
R LIQUIDATIVE				
UT DE PERIODE	107,858	107,593	107,681	111,970
DE PERIODE	112,942	112,942	107,593	107,593
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	18,70%	7,79%	-0,32%	-1,77%
	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL SOUSCRIPTIONS CAPITAL (SOUSCRIPTIONS) REGULARISATION DES SOMMES NON DIST REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (S) REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (S) RACHATS CAPITAL (RACHATS) REGULARISATION DES SOMMES NON DIST REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) ION DE L'ACTIF NET ACTIF NET DEBUT DE PERIODE FIN DE PERIODE FIN DE PERIODE FIN DE PERIODE L'AUX DE PERIODE TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL SOUSCRIPTIONS 100 115,595 CAPITAL (SOUSCRIPTIONS) REGULARISATION DES SOMMES NON DIST REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXCLOS (S) 0,793 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS.(S) 2518,530 RACHATS -4 330,920 CAPITAL (RACHATS) -4 4 300,000 REGULARISATION DES SOMMES NON DIST -220,021 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) -0,035 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) -110,864 ION DE L'ACTIF NET 150 704,625 ACTIF NET DEBUT DE PERIODE 1 148 583,918 FIN DE PERIODE 1 100 489 REGULARISATION DES PERIODE 1 107,858 DE PERIODE 1 107,858 DE PERIODE 1 107,858 DE PERIODE 1 107,858 DE PERIODE 1 107,858	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL 95 784,675 91 447,665 SOUSCRIPTIONS 100 115,595 146 316,955 CAPITAL (SOUSCRIPTIONS) 89 500,000 132 500,000 REGULARISATION DES SOMMES NON DIST 8 096,272 10 888,360 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXCLOS (S) 0,793 1,174 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (S) 2 518,530 2 927,421 RACHATS -4 330,920 -54 869,290 CAPITAL (RACHATS) -4 000,000 -51 000,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (R) -0,035 426,332 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (R) -0,035 426,332 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (R) -110,864 -468,690 ION DE L'ACTIF NET 150 704,625 149 226,593 NOMBRE D'ACTIONS REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (R) -110,864 -168,690 NOMBRE D'ACTIONS REGULARISATION DES SOMMES DIST DE LEXERCICE EN COURS (R) -110,864 -186,890 INDICATE PERIODE 11 148 583,918 1 150 061,950 TIM DE PERIODE 10 649 10 689 FIN DE PERIODE 11 504 11 504 REQUIDATIVE UT DE PERIODE 107,858 107,593 DE PERIODE 107,858 107,593 DE PERIODE 112,942 112,942	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL 95 784,675 91 447,665 0,000 SOUS CRIPTIONS 100 115,595 146 316,955 0,000 CAPITAL (SOUS CRIPTIONS) 89 500,000 132 500,000 0,000 REGULARISATION DES SOMMES NON DIST 8 096,272 10 888,380 0,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXCLOS (S) 0,733 1,174 0,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (S) 2 518,530 2 927,421 0,000 RACHATS 4 330,920 -54 869,290 0,000 CAPITAL (RACHATS) 4 4000,000 -51 000,000 -50 000,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) 4 000,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) 1 0,035 4 26,332 0,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) 1 110,864 4 488,690 0,000 REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R) 1 110,864 4 488,690 1 150 061,950 1 151 007,723 FIN DE PERIODE 1 148 583,918 1 150 061,950 1 151 007,723 FIN DE PERIODE 1 10,649 1 10,689

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus)

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
AC1- A Actions et droits rattachés	39 242	338 987,461	388 398,994	29,90%
ADWYA	1 555	11 550,000	12 709,015	0,98%
ARTES	1 193	8 208,800	9 545,193	0,73%
ATTIJ BANK	1 917	37 553,130	45 731,952	3,52%
вт	1 850	17 662,652	19 486,050	1,50%
CARTHAGE CEMENT	4 850	13 684,000	11 770,950	0,91%
CEREALIS	4 394	29 659,500	29 949,504	2,31%
CIL	450	6 081,101	5 963,850	0,46%
CIMENT DE BIZERTE	263	1 640,600	1 693,720	0,13%
CITY CARS	2 300	25 180,601	26 387,900	2,03%
ESSOUKNA	1 150	8 494,912	7 200,150	0,55%
ESSOUKNA NG	1 000	6 075,000	5 920,000	0,46%
EURO-CYCLES	800	11 440,000	13 099,200	1,01%
MONOPRIX	1 800	32 345,676	39 481,200	3,04%
MPBS	3 550	21 300,000	25 829,800	1,99%
ONE TECH HOLDING	1 800	12 415,000	12 969,000	1,00%
PGH	1 170	6 435,000	6 549,660	0,50%
SERVICOM	800	11 960,000	11 582,400	0,89%
SFBT	2 300	27 434,537	51 777,600	3,99%
SIMPAR	250	12 150,000	14 037,250	1,08%
SOTUVER	2 200	13 854,407	11 572,000	0,89%
TL	550	12 130,971	11 756,800	0,90%
TPR	3 100	11 731,574	13 385,800	1,03%
AC1- B Obligations	1 500	108 000,000	111 564,000	8,59%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	108 000,000	111 564,000	8,59%
AC1- C Emprunts d'Etat	402	398 841,100	408 963,424	31,48%
BTA 5-10/2015	143	142 899,900	144 200,612	11,10%
BTA 5 25-03/2016	259	255 941,200	264 762,812	20,38%
AC1- D Autres Valeurs (OPC)	550	55 973,500	56 647,800	4,36%
SICAV TRESOR	550	55 973,500	56 647,800	4,36%
Total du portefeuille titres	41 694	901 802,061	965 574,218	74,32%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **5 683,607 Dinars** du 01/10/2014 au 31/12/2014, contre **6 829,008 Dinars** du 01/10/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Dividendes	0,000	15 890,130	0,000	12 632,800
Revenus des obligations	1 500,000	6 769,200	1 774,800	7 664,400
Revenus des emprunts d'Etat	4 183,607	18 386,509	5 054,208	21 610,671
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000	0,000	1 098,064
Total	5 683,607	41 045,839	6 829,008	43 005,935

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **341 151,845 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif
BTC 52S-01/09/2015	120	114 309,483	115 715,550	8,91%
BTC 52S-27/10/2015	235	224 805,061	225 436,295	17,35%
Total	355	339 114,544	341 151,845	26,26%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 196,417 Dinars représentant les avoirs en banque

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2014 au 31/12/2014 à **2 352,782 Dinars**, contre **2 737,916 Dinars** du 01/10/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	2 352,782	9 573,731	2 737,916	9 840,981
Total	2 352,782	9 573,731	2 737,916	9 840,981

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à 1 060,604 Dinars et s'analysent comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Sommes à l'encaissement	1 060,604	0,000
Total	1 060,604	0,000

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **8 694,541 Dinars**, contre **6 896,029 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	546,008	488,672
PA2	Autres créditeurs divers	8 148,533	6 407,357
Total		8 694,541	6 896,029

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014, à **546,008 Dinars** contre **488,672 Dinars** au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	327,604	293,203
Dépositaire	109,207	195,469
Distributeurs	109,197	0,000
Total	546,008	488,672

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à 8 148,533 Dinars contre 6 407,357 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	77,977	77,596
Redevance CMF	109,194	97,727
Provision pour charges à payer	7 961,362	6 232,034
Total	8 148,533	6 407,357

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2014 au 31/12/2014 à **1 521,238 Dinars** contre **1 452,657 Dinars** du 01/10/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	912,738	3 507,981	871,595	3 804,710
Rémunération du dépositaire	304,250	1 216,193	581,062	2 536,474
Rémunération des distributeurs	304,250	1 122,493	0,000	0,000
Total	1 521,238	5 846,667	1 452,657	6 341,184

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2014 au 31/12/2014 à **5 788,139 Dinars**, contre **3 291,925 Dinars** du 01/10/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance CMF	304,229	1 169,292	290,519	1 268,207
Impôts et Taxes	16,074	101,042	19,134	105,462
Charges Diverses	5 467,836	13 357,820	2 982,272	9 613,234
Total	5 788,139	14 628,154	3 291,925	10 986,903

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2014 (en nominal)

• Montant : 1 068 900,000 Dinars

Nombre de titres : 10 689Nombre d'actionnaires : 38

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant : 132 500,000 Dinars

• Nombre de titres émis : 1 325

Rachats effectués (en nominal)

• Montant : 51 000,000 Dinars

• Nombre de titres rachetés : 510

<u>Capital au 31/12/2014</u> : 1 266 674,869 Dinars

Montant en nominal : 1 150 400,000 Dinars
Sommes non distribuables (1) : 116 274,869 Dinars

Nombres de titres : 11 504Nombre d'actionnaires : 40

(1): Les sommes non distribuables s'élèvent à 116 274,869 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	48 636,540
1- Résultat non distribuable de la période	59 724,237
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 940,349
√ +/- values réalisées sur cession de titres	13 551,719
✓ Frais de négociation	-767,831
2- Régularisation des sommes non distribuables	7 914,092
✓ Aux émissions	10 888,360
✓ Aux rachats	-2 974,268
Total sommes non distribuables	116 274,869

CP2- Note sur les sommes distribuables:

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2014
Résultat distribuable de la période	30 144,749
Régularisation du résultat distribuable de la période	2 458,731
Sommes distribuables des exercices antérieures	10,194
Sommes Distribuables	32 613,674

4. AUTRES INFORMATIONS:

4-1 Données par action

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,400	4,944
Charges de gestion des placements	-0,508	-0,593
Revenus net des placements	3,892	4,351
Autres charges d'exploitation	- 1,272	- 1,028
Résultat d'exploitation	2,620	3,323
Régularisation du résultat d'exploitation	0,214	-0,281
Sommes distribuables de la période	2,834	3,042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,214	0,281
Variation des +/- values potentielles/titres	4,080	-3,124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,178	-2,239
Frais de négociation	- 0,067	-0,120
Résultat net de la période	7,811	-2,160

4-2 Ratios de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,251%	0,866%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,788%	2,801%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,2% à 0,1% TTC l'an

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu

Ayant été instaurée par décision du conseil d'administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013, cette commission est appliquée à partir du 16/01/2014

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Décembre 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2014.

Tunis, le 26 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International Chérif BEN ZINA

BILAN

arrêté au 31/12/2014 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>Notes</u>	31/12/2014	31/12/2013
3-1	967 497	879 090
	424 053	388 913
	543 444	490 177
	-	-
	364 115	421 104
3-3	303 937	388 604
3-9	60 178	32 500
3-10	348	348
	-	-
	1 331 961	1 300 542
3-7	4 207	4 189
	-	-
	4 207	4 189
3-5	1 286 001	1 265 048
3-6	41 753	31 304
	10	20
	41 743	31 284
	1 327 754	1 296 353
	1 331 961	1 300 542
	3-1 3-3 3-9 3-10	3-1 967 497 424 053 543 444 - 364 115 3-3 303 937 3-9 60 178 3-10 348 - 1 331 961 3-7 4 207 - 4 207 - 4 207 - 4 207 - 4 207 - 4 207 - 1 3-5 1 286 001 3-6 41 753 10 41 743 1 327 754

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	6 565	40 808	4 760	31 492
a - Dividendesb - Revenus des obligationset valeurs assimiléesc - Revenus des autres valeurs		- 6 565 -	17 801 23 006	- 4 760 -	12 953 18 539
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	3 422	15 096	4 734	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	S	9 987	55 903	9 494	44 926
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	-3 593	-14 182	-3 577	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 394	41 721	5 917	30 678
PR 3 - Autres produits CH 2 - Autres charges		-	-	-	600 -
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 394	41 721	5 917	31 278
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	21	-	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIO	DE	6 394	41 743	5 917	31 284
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-21	-	-6
 * Variation des +/- values potentielles sur titres * +/- values réalisées sur cession des titres * Frais de négociation 		46 953 -4 921 -302	18 571 -43 -523	40 472 -38 907 -296	-71 196 32 977 -675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		48 123	59 726	7 186	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité	:	en Dinars	Tunisiens)
--------	---	-----------	-----------	---

	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12//2013	Période du 01/01/2013au 31/12/2013
AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant				
des opérations d'exploitation				
a - Résultat d'exploitation	6 394	41 721	5 917	31 278
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	46 953	18 571	40 472	- 71 196
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 4 921	- 43	- 38 907	32 977
d - Frais de négociation de titres	- 302	- 523	- 296	- 675
AN 2 - Distribution des dividendes	-	- 31 294	-	- 25 924
AN 3 -Transaction sur le capital				
a - Souscriptions	-	2 969	-	2 172
* Capital	-	2 933	-	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	-	15	-	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	-	21	-	6
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	48 123	31 401	7 186	- 31 368
AN 4 - Actif Net				
a - En début de période	1 279 631	1 296 353	1 289 167	1 327 721
b - En fin de période	1 327 754	1 327 754	1 296 353	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	22 912	22 859	22 859	22 820
b - En fin de période	22 912	22 912	22 859	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	57,950	57,950	56,711	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,76%	4,60%	0,56%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuilletitres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 967 497 DT contre 879 090 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	988 445	921 879
- Actions et droits rattachés	405 806	395952
- Titres OPCVM	52 663	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	529 975	479 980
Plus ou moins values potentielles	-34 416	-52 987
- Actions et droits rattachés	-34 824	-53081
- Titres OPCVM	408	94
- Obligations et valeurs assimilées		
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	13 469	10 197
Total	967 497	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 565 DT pour la période allant du 01/10/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 4 760 DT du 01/10/2014 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème Trimestre 2014	31/12/2014	4ème Trimestre 2013	31/12/2013
- Revenus des actions	-	15 963	-	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 838	-	1 693
- Revenus des Obligations	6 565	23 006	4 760	18 539
Total	6 565	40 808	4 760	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 303 937 DT contre 388 604 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	98 390	183 057
Compte à terme	205 547	205 547
Total	303 937	388 604

(*) Reclassé

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2014 au 31/12/2014, à 3 422 DT contre à 4 734 DT du 01/10/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	4ème Trimestre 2014	31/12/2014	4ème Trimestre 2013	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	2 568	9 979	2 849	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	853	5 116	1 885	5 173
Total	3 422	15 096	4 734	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/09/2014	
- Montant	1 244 271
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	_
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	46 953
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-4 921
- Frais de négociation de titres	-302
Capital au 31/12/2014	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	41 743	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20
Total	41 753	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 207 DT contre 4 189 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
-	Gestionnaire	1 124	1 106
-	Dépositaire	3 083	3 083
	Total	4 207	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2014 au 31/12/2014, à 3 593 DT contre 3 577 DT du 01/10/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème trimestre 2014	31/12/2014	4ème Trimestre 2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	3 295	13 002	3 279	13 068
- Rémunération du dépositaire	298	1180	298	1 180
Total	3 593	14 182	3 577	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 178 DT contre 32 500 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	60 178	32 500
Total	60 178	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2014 par rapport à celui du 31/12/2013, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	
Dividendes à recevoir	348	348	
Total	348	348	

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1						
		SICAV AVENIR				
PORTEFEUILLE AU 31/12/2014						
	(Unite	: en Dinars Tunisie	ns)			
Désignation du titre	Nombre	Coût	Valeur Au	% Actif	% Actif Net	
	de titres	d'acquisition	31/12/2014			
Actions & Droits rattachés		405 806,347	370 982,434	27,85%	27,94%	
AE TECH	4500	11 880,000	12 343,500	0,93%	0,93%	
АТВ	10000	43 651,900	43 630,000	3,28%	3,29%	
ATL	15475	43 857,120	41 457,525	3,11%	3,12%	
BS	1467	26 007,350	34 996,752	2,63%	2,64%	
BTEI ADP	550	16 895,000	13 689,500	1,03%	1,03%	
CAR CEMENT	19175	52 360,363	46 537,725	3,49%	3,50%	
ELECTRSTAR	1999	10 374,810	13 573,210	1,02%	1,02%	
ENNA KL	2974	31 044,249	30 177,178	2,27%	2,27%	
ESSOUKNA	5000	27 435,270	31 305,000	2,35%	2,36%	
NEW BODY LINE	2429	14 639,920	16 857,260	1,27%	1,27%	
SIPHAT	1400	35 593,600	12 040,000	0,90%	0,91%	
SITS	852	2 388,508	1 635,840	0,12%	0,12%	
SOMOCER	4000	11 360,000	10 072,000	0,76%	0,76%	
SOTRAPIL	936	23 356,730	8 287,344	0,62%	0,62%	
SOTUVER	2596	16 444,840	13 654,960	1,03%	1,03%	
TPR	1680	6 195,687	7 254,240	0,54%	0,55%	
TUNINVEST	600	6 304,000	6 620,400	0,50%	0,50%	
TUNIS RE	2685	26 017,000	26 850,000	2,02%	2,02%	
Obligations		529 975,000	543 443,975	40,80%	40,93%	
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	33 705,542	2,53%	2,54%	
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 068,302	3,76%	3,77%	
BNA 2009 SUB	1 000	66 650,000	68 764,102	5,16%	5,18%	
BTE 2009	1 000	50 000,000	50 615,617	3,80%	3,81%	
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	100 261,260	7,53%	7,55%	
CIL 2012/1	500	30 000,000	31 088,877	2,33%	2,34%	
ELW 2013	1 000	80 000,000	83 008,877	6,23%	6,25%	
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20 451,069	1,54%	1,54%	
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	105 480,329	7,92%	7,94%	
OPCVM		52 663,299	53 071,084	3,98%	4,00%	
SICAV_EPARGNANT	517	52 663,299	53 071,084	3,98%	4,00%	
Total Général		988 444,646	967 497,493	72,64%	72,87%	